



INFO LOGEMENT

Demande de logement social

Les demandes de logements sociaux ne s'effectuent que sur internet. Il n'est plus nécessaire d'envoyer de formulaire papier.

Pour les usagers ne possédant pas internet, il est impératif de prendre rendez-vous auprès du secrétariat du CCAS au 04.67.39.74.13 pour instruire et saisir la demande en ligne.

PROCEDURE INTERNET :

Etape 1 :

Pour les demandes de logement, quel que soit l'organisme bailleur, s'inscrire sur le site :

<https://www.demande-logement-social.gouv.fr>

Etape 2 :

Après saisie en ligne, votre demande sera validée dans un délai maximal de 5 jours ouvrés.

Etape 3 :

Après validation « un numéro unique d'enregistrement » vous sera attribué. **Il est nécessaire de ramener une copie de votre attestation d'enregistrement (numéro unique à 18 chiffres) au CCAS de Servian, 70 Grand'Rue.**



La validité des demandes n'est valable qu'un an. Celles-ci doivent donc être renouvelées sur internet et remises au CCAS.



Chaque changement de coordonnées personnelles ou de situations est à signaler au CCAS.